

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 005-1175/15/CC

■ Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au salon "Métierama" pour l'année 2015/2016

DPEATSV 15/13355/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui prend le nom de « Association pour le développement de l'information sur les métiers et les emplois » le sigle « Métierama-Adime » a pour but, en liaison avec les services publics compétents :

- D'ouvrir l'horizon des jeunes sur le monde des métiers et des formations,
- D'aider les jeunes, encore scolarisés ou sortis du système scolaire, à orienter leur choix d'un devenir adapté à leurs centres d'intérêts, à leurs talents et à l'emploi.
- De créer les conditions d'un dialogue entre les jeunes en recherche et les professionnels, entreprises et formateurs
- De servir de médiateur entre le monde de la formation et le monde des professions pour une meilleure information réciproque.

Le label « Métierama » est une marque déposée à l'INPI depuis le 26 avril 1993, pour l'organisation des activités de l'association. Il ne peut donc être utilisé pour une action conduite par un tiers, sauf si cette action respecte la charte de l'association et après accord du Conseil d'administration.

Chaque année, une grande manifestation, dénommée « Métierama – Rencontres Métiers-Formations » destinée à l'ensemble des jeunes de 14 à 25 ans, à leur famille et éventuellement à tout public en recherche d'insertion se tient à Marseille. Y sont présentées, une large palette des métiers ainsi que les voies de formation permettant d'accéder à ces métiers.

Un programme d'actions et d'informations est déployé au plus près des établissements scolaires et des structures d'insertion prenant la forme de « carrefours de métiers », tables rondes, conférences, visites d'entreprises... et toutes actions permettant des rencontres et du dialogue avec le monde professionnel.

Le bilan 2014/2015

L'ambition, confirmée depuis la création de Métierama est de permettre à chaque jeune de découvrir ou confirmer l'orientation qui lui convient en fonction de ses goûts et de ses talents. A cette fin, est présentée une palette aussi complète que possible des métiers auxquels une formation permet d'accéder, présentation dynamique accompagnée d'une possibilité de dialogue avec les professionnels pratiquant ces métiers.

A particulièrement été accentuée la présentation des métiers par la présence retrouvée de nombreuses entreprises insérées dans notre Région.

La tenue simultanée du Salon de l'Etudiant dans le hall 1 du Parc Chanot a été une nouveauté souhaitée par Mr le Recteur, afin de permettre aux lycéens et étudiants de trouver, sur un même site, les deux dimensions de leur attente : l'information sur les formations supérieures et l'information sur les métiers pour lesquels ils font le projet de se former.

La complémentarité des deux salons a été plus évidente et a bénéficié aux deux.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

La forte fréquentation des années précédentes ne s'est pas démentie, malgré la tenue simultanée du Salon de l'Etudiant et du Lycéen.

La manifestation a été appréciée par 60 000 visiteurs, essentiellement des collégiens et des lycéens. La participation des étudiants est demeurée faible.

Par contre, celle des « jeunes en recherche d'insertion », ayant quitté le dispositif de formation, s'est particulièrement améliorée.

Les familles, de plus en plus nombreuses le samedi, témoignent de l'intérêt et de l'utilité de Métierama.

Le sondage effectué à partir des fiches – enquêtes déposées par les jeunes visiteurs à l'issue de leur parcours, permet de donner une image du public accueilli (903 fiches) :

- Collégiens : 509 56.3%
- Lycéens et étudiants : 275 30.5%
- Jeunes en recherche d'insertion : 119 13.2%

Sur tous les pôles, des professionnels ont été mobilisés aux côtés de formateurs pour répondre et dialoguer avec les jeunes.

Les pôles les plus visités

- Santé – social
- Armées – marins pompiers
- Tourisme – hôtellerie – restauration
- Vente – commerce – grande distribution
- Sécurité des biens et des personnes

Une bonne fréquentation a été enregistrée sur de nombreux pôles : sport, agriculture, culture, industries technologiques, BTP, automobile.

Le présent bilan montre que les objectifs essentiels que se fixe l'Association Adime-Métierama, depuis 36 ans, ont été atteints.

Le succès de la manifestation 2015 conforte l'association dans sa volonté de répondre aux attentes des jeunes et des familles confrontés au toujours plus difficile problème de choix d'une orientation professionnelle et d'une formation adaptée.

Si bien d'autres salons ou forum existent pour répondre au besoin de plus en plus pressant de l'insertion professionnelle, Métierama conserve son originalité et reste un événement incontournable dans le parcours d'information et de découverte des métiers pour les jeunes de notre région.

Un concept originel « Rencontre des métiers et des professionnels » demeure pertinent et particulièrement utile et ce d'autant qu'il concerne tous les niveaux de scolarité et les divers chemins de formation.

Les objectifs

- Vocation à développer la connaissance des métiers pour les jeunes collégiens, lycéens, étudiants ou en insertion professionnelle
- En association avec le rectorat
- Organise un salon annuel depuis 1974 au Parc Chanot de présentation des métiers 60 000 visiteurs (2014)
- S'appuie sur des adhérents volontaires (bénévoles) pour ses actions
- Besoin de l'appui des branches professionnelles et des entreprises

Le salon en 2015/2016

- Recentrer l'objectif du salon 2016 les 22, 23, 24 janvier sur les métiers
- Mobiliser les entreprises et leurs salariés
- Renforcer l'organisation de l'accueil des visiteurs avec l'appui de Kedge
- Mise en œuvre d'un portail des métiers ouvert à l'ensemble des branches (Région, ONISEP)

Signé le 3 Juillet 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

- Réseau social, permanence Inforizon
- Utiliser les jeunes, parents, professeurs
- Revoir le matériel et les méthodes de communication

Le budget prévisionnel de Métierama, pour 2015/2016, s'élève à 470 000 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Charges de personnel :	57.627 euros
Autres services extérieurs :	10.439 euros
Services extérieurs :	5.214 euros
Achats, fournitures :	256.720 euros
Emplois des contributions volontaires en nature :	140.000 euros

La part des charges de personnel s'élève à 12,26 % du budget.

Les recettes sollicitées sont constituées par :

Etat :	3.500 euros
Régions :	70.000 euros
Départements :	50.000 euros
VDM :	45.000 euros
MPM :	20.000 euros
CCIMP-CMA 13 :	25.000 euros
Entreprises :	101.500 euros
Taxe d'apprentissage	15.000 euros
Contributions volontaires en nature :	140.000 euros

Il est proposé au Conseil de la Communauté de participer au salon Métierama, au titre de l'année 2015/2016, en apportant une subvention d'un montant de 20.000 euros à l'association Adime-Métierama. Les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat soumise à l'approbation du Bureau.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir les actions en faveur de l'insertion et l'orientation professionnelle des jeunes.
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 20.000 euros à l'association Adime-Métierama dans le cadre du salon Métierama, au titre de l'année 2015/2016.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaires 2015 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Nature 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER